



Scouts Canada

Plan d'urgence/ Plan d'action

Plan d'urgence

Un plan d'urgence fournira aux animateurs les renseignements nécessaires concernant les jeunes et les animateurs ainsi qu'un plan d'action à suivre en cas d'urgence.

L'équipe d'animation doit posséder :

- 1) Un *Formulaire d'inscription du participant au programme* ou une *Demande d'adhésion et de nomination du bénévole* pour chaque individu. Les adultes non inscrits qui aident à une activité, doivent remplir le **Certificat de bonne forme physique**. Ces documents fournissent les antécédents médicaux, le numéro d'assurance maladie et un numéro de téléphone pour joindre un parent ou une personne-ressource. Il est important d'avoir un certificat pour chaque sortie. L'état de santé d'une personne peut changer et les parents ou conjoint/conjointe d'un animateur peuvent être absents de la maison.
- 2) Les numéros de téléphone d'urgence de l'endroit où l'activité a lieu : police, feu, ambulance et centre antipoison.
- 3) Les directions routières pour l'hôpital ou le centre de soins le plus près.
- 4) Au moins un adulte détenant un certificat de secourisme, ainsi que le matériel de premiers secours approprié à l'activité.
- 5) Un moyen ou un plan de communication.
- 6) Un plan d'évacuation
- 7) Les procédures à suivre pour déclarer/enregistrer un accident.
- 8) Un responsable « à domicile » détenant les renseignements suivants : l'itinéraire du voyage, la liste des participants, les numéros de téléphone, ainsi que les points de départ et d'arrivée et les heures prévues de départ et d'arrivée.
- 9) Des trousse de réparation pour les urgences, si approprié (c.-à-d. : pour bicyclettes, réchauds, tentes, canoës, etc.).

Plan d'action

Dans l'éventualité d'une urgence, les animateurs ont :

- identifié les urgences qui pourraient se produire et déterminer une façon de remédier à chaque urgence, dont la désignation de la personne responsable.
- élaboré un plan d'action à suivre.

Par exemple, dans l'éventualité de blessures corporelles :

La personne la plus qualifiée prend le contrôle l'arrivée du personnel médical.

Cette personne :

- Évalue la nature de l'accident et la gravité de la blessure ou des blessures.
- Dirige les autres animateurs pour qu'ils demandent les secours nécessaires et qu'ils contrôlent la foule.
- Traite les blessures ou surveille l'état du blessé, des blessés jusqu'à l'arrivée du personnel médical.
- Documente l'incident et présente un compte rendu de l'incident.
- Évalue l'accident aux fins de prévention future.